

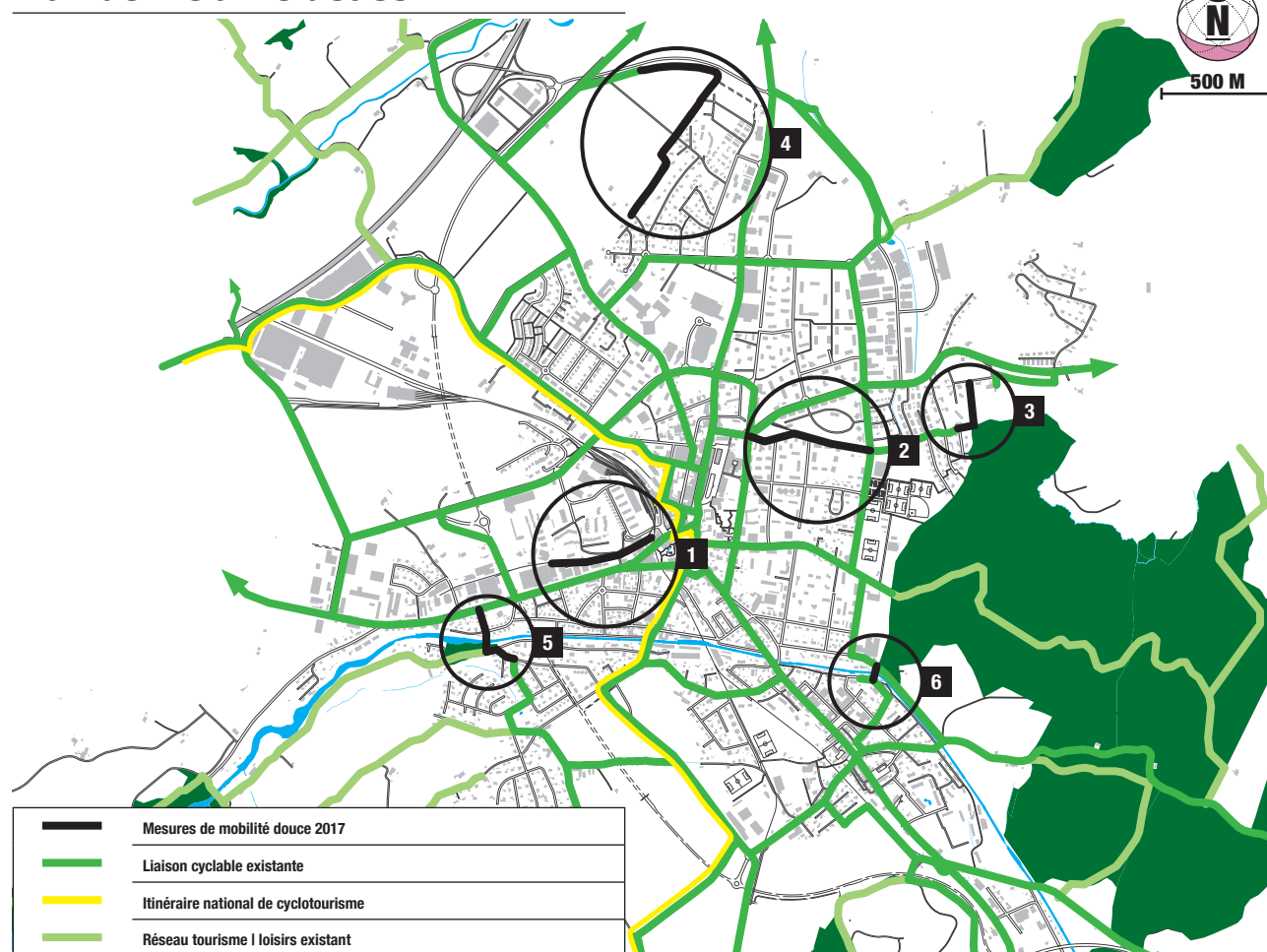
# Agglomération bulloise: de nouvelles liaisons de mobilité douce prévues en 2017

Un concept général des cheminements de mobilité douce (MD) existe sur l'ensemble du territoire bullois. Ces liaisons font partie intégrante du Plan directeur des circulations MD. En 2017, plusieurs tronçons seront réalisés pour favoriser et rendre attractifs les déplacements en vélo, à pied ou avec d'autres moyens de déplacement doux.

Le potentiel de déplacement en MD est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Ce potentiel est particulièrement vrai pour les liaisons entre les communes de l'agglomération et la commune-centre, mais également entre les communes et la zone d'activité de Planchy. Ces aménagements viennent compléter la création de pistes cyclables prévues dans les projets des mesures d'accompagnement sur les axes d'entrée. L'objectif de ces cheminements est de rendre attractives les liaisons de mobilité douce pour les pendulaires et de présenter une alternative aux trajets en voiture.

Une étude générale sur la création de cheminements pour la mobilité douce a été demandée par le Conseil communal. Elle a précisé les concepts d'aménagement, proposé des avant-projets et établi un plan d'action. Cette étude avait pour but de valider et de concrétiser les objectifs du projet d'agglomération MOBUL pour les modes doux. Ainsi, dans un premier temps, une analyse de la demande potentielle en faveur des MD a été faite. Cette analyse a permis d'affiner les besoins de la population et de déterminer les liaisons priori-

## Plan de mobilité douce



taires à réaliser. A partir de ces résultats, un avant-projet a été réalisé pour chaque liaison. Il comprend notamment la localisation et le tracé exact de la liaison, la détermination des profils types par section, la gestion des contraintes, telles que les points de conflits et d'accrochage, les acquisitions de terrains, les servitudes et les éventuelles corrélations avec d'autres réseaux de mobilité douce ainsi que la détermination et la localisation de la signalisation.

## Les mesures de mobilité douce prévues en 2017

La mesure concerne les liaisons de mobilité douce entre la ville de Bulle et les autres communes de l'agglomération. En 2017, plusieurs tronçons seront réalisés: **1.** la voie verte entre la gare et Espace Gruyère **2.** le chemin de la Pépinière **3.** la liaison Le Coude - La Pépinière **4.** la liaison Les Combes -

Les Coquilles **5.** la liaison Les Granges - rue de Vevey avec la passerelle des Ages **6.** la liaison Champ-Barby - Centre La Tour avec la passerelle de Champ-Barby.

Une autre mesure prévoit l'amélioration des liaisons vers la zone industrielle de Planchy. En effet, cette zone est un important bassin de trafic pendulaire: 43% de collaborateurs de la zone habitent à moins de 15 minutes en mobilité douce (marche ou vélo). Pour Bulle, il s'agit de la liaison chemin des Crêts/rue de la Léchère. D'autres mesures prévues dans le PA3 concernent la réalisation de la voie verte entre la gare et Planchy ainsi que la liaison entre Riaz et Bulle via le chemin des Crêts et La Léchère. Les cheminements seront réalisés en revêtement bitumineux avec un gabarit permettant le croisement entre les différents usagers. Les passerelles existantes sur les liaisons de mobilité douce seront également élargies. Ces travaux faisant partie du projet d'agglomération accepté par la Confédération, ils bénéficient d'une subvention de l'ordre de 30%. La liaison rue de Vevey/Vuadens étant sur une route cantonale, le canton participe aux frais d'aménagement.